



## Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **27 avril 2015** le Conseil municipal de Presinge a pris les délibérations suivantes :

**VENTE DE LA PARCELLE 2556 (1'522 M<sup>2</sup>), PROPRIETE DE LA COMMUNE, SITUEE AU 11-13 CH. DES CORDONNIERES, DANS LE CADRE D'UN PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HABITAT GROUPE (6 LOGEMENTS) AU PRIX DE 1'200'000 F**

Par 9 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

1. D'autoriser le Maire à vendre la parcelle **2556**, propriété de la commune, située au 11-13 ch. des Cordonnieres, et le projet de construction d'un habitat groupé (6 logements) au prix de 1'200'000.- F.
2. De comptabiliser le produit de la vente, soit 1'200'000.- F en diminution de l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
3. De comptabiliser le gain estimé de la vente d'un montant de 97'000.- F au crédit du compte 95-424 «gains comptables sur les placements du patrimoine financier ».
4. De charger le Maire et un de ses adjoints de signer tous les actes relatifs à cette opération et d'inscrire dans l'acte notarié l'engagement de la société Real Investissement Immobilier SA de ne pas mettre en vente les appartements à des conditions financières excédant celles de la zone de développement (selon lettre du 27 mars 2015).

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.**

Dernier jour du délai référendaire : le 15 juin 2015

Presinge, le 6 mai 2015

.....